



CTB BOLIVIA

**AGENCIA BELGA
DE DESARROLLO**

RAPPORT ANNUEL 2010
FONDS D'ÉTUDES ET DE MISSIONS
D'EXPERTISES TECHNIQUES
NI : 15589/11
BOL/0602811

TABLE DES MATIERES

1	ANTÉCÉDENTS	5
2	EN PARTANT DES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES DE LA PRESTATION, LISTE DES PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS DE LA PRESTATION PAR RAPPORT À SES OBJECTIFS ET AU PLAN D'ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE SOUS REVUE	8
2.1	“FONDO CONCURSABLE DE PREINVERSIÓN MUNICIPAL”	8
2.2	« IMPLEMENTACION DE PLANTAS GENERADORAS DE OXIGENO MEDICO EN HOSPITALES PUBLICOS DEL SISTEMA NACIONAL DE SALUD »	9
2.3	ESTUDIO INTEGRAL TÉCNICO, ECONÓMICO, SOCIAL Y AMBIENTAL (TESA) “MEJORAMIENTO CAMINO GRUTA DE LAS GALAXIAS – LAGUNA COLORADO”	10
2.4	ESTUDIO INTEGRAL TÉCNICO, ECONÓMICO, SOCIAL Y AMBIENTAL (TESA) “MEJORAMIENTO CAMINO SAN ANTONIO SAN ANTONIO DE LIPEZ - TUPIZA”	10
2.5	ESTUDIO DE EVALUACIÓN DE IMPACTO AMBIENTAL (EEIA) “PROYECTO DE DESARROLLO INTEGRAL DE LA SALMUERA DEL SALAR DE UYUNI”	10
2.6	ESTUDIO INTEGRAL TÉCNICO, ECONÓMICO, SOCIAL Y AMBIENTAL (TESA) “PRODUCCIÓN DE QUINUA EN EL ALTIPLANO DEL DEPARTAMENTO DE LA PAZ”	11
2.7	ESTUDIO DE EVALUACIÓN DE IMPACTO AMBIENTAL (EEIA) “CONSTRUCCIÓN DE LA TERMINAL PORTUARIA EN COPACABANA”	11
3	LISTE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES INFLUENÇANT L'EXÉCUTION ET L'IMPACT DE LA PRESTATION ET COMMENTAIRES	12
3.1	NATURE DE LA PRESTATION.....	12
3.2	NATURE DES ÉTUDES	12
3.3	IMPACT DES ETUDES SUR LE PORTEFEUILLE DE LA COOPERATION BELGE	13
3.4	RÔLE DU VIPFE.....	13
4	ANNEXE :	15

INFORMATIONS DE BASE SUR LA PRESTATION

Pays: BOLIVIE

Secteur et sous –secteur CAD: 43010

Institution nationale ou régionale chargée de l'exécution : Vice-ministère des Investissements Publics et du Financement Extérieur

Agences d'exécution: Coopération Technique Belge

Nombre d'experts en coopération internationale de la CT: Aucun

Date de reprise de l'ancienne prestation

- Selon CMO: 12 décembre 2000
- Effective: 02 février 2002 (Echange de Lettres)

Date de clôture de l'ancienne prestation:

- Selon AS/CS: 31 décembre 2005

Date de signature de la Nouvelle Convention Spécifique: 9 juin 2006

Date de signature du Nouveau CMO: 9 novembre 2006

Date de signature de l'avenant au CMO: 18 janvier 2008

Date de clôture de la prestation: 8 juin 2011

Modalités de gestion de la prestation: Cogestion

Budget total de la nouvelle prestation: 1.000.000 EUR (Nouvelle CS) + 292.161,61 EUR (Solde Ancienne CS, voir Avenant CMO)

Période couverte par le rapport: 1 janvier 2010 – 31 décembre 2010

Annexe : Etat des recettes et des dépenses au 31 décembre 2010

1 Antécédents

Le Fonds d'Etudes a été créé par la loi belge du 10 août 1981. Cette contribution non remboursable est destinée au financement des études de préinvestissement, y compris les études d'identification, de pré faisabilité, de faisabilité et de préparation de cahiers de charges et de dossiers technique, ainsi que les missions d'expertises technique de courtes durées liées aux projets en cours ou à réaliser.

Les projets faisant l'objet des études et des missions d'expertise technique doivent (i) s'inscrire dans les objectifs de développement économique et social de la Bolivie et de la politique belge en matière de coopération, d'une part, et (ii) favoriser le transfert de technologie et de savoir-faire entre les deux pays et avoir un impact positif sur le développement de leurs activités économiques, d'autre part.

L'utilisation de cette contribution est réservée au secteur public.

Un arrangement particulier est signé dans ce cadre entre la Belgique et le pays bénéficiaire, celui-ci peut-être sujet d'adaptation ou d'avenant via l'échange de lettres.

Le Fonds d'Etudes et de Missions d'Expertises Techniques belgo-bolivien (le Fonds d'Etudes) fonctionne en Bolivie depuis le 9 novembre 1990, suite aux dispositions et accords pris lors de la Réunion de la Commission Mixte belgo-bolivienne de la Coopération au Développement réunie à La Paz le 3 novembre 1989.

Le Vice-ministère des Investissements Publics et du Financement Extérieur (VIPFE) qui dépend aujourd'hui du Ministère de la Planification du Développement est l'entité nationale qui coordonne la coopération internationale en Bolivie et par laquelle transitent toutes les demandes de financement.

Il faut distinguer les cinq phases suivantes :

- Une première phase de 1990 à 1993 concerne l'Accord Particulier du premier Fonds d'Etudes signé le 9 novembre 1990 pour une contribution financière de 1.100.000,00 USD à charge de la Section de Coopération de l'Ambassade de Belgique.
- Une deuxième phase de 1993 à 2000 concerne l'Accord Particulier du deuxième Fonds d'Etudes signé le 17 décembre 1993 pour une contribution financière de 1.340.611,59 USD à charge de la Section de Coopération de l'Ambassade de Belgique. Cette phase a fait l'objet de

quatre échanges de lettres visant à prolonger cet Accord Particulier.

- Une troisième phase de 2000 à 2002 s'inscrit dans le cadre de la Réforme de la Coopération Belge et concerne le deuxième Fonds d'Etudes. Durant cette période ce Fonds faisait l'objet de la reprise remise entre l'Ambassade de Belgique et la Coopération Technique Belge (CTB). La Convention de Reprise de la Gestion et de la Mise en Œuvre de l'intervention en cours dénommée « Fonds destiné au Financement d'Etudes et de Missions d'Expertises Techniques » a été signée par la CTB et l'Etat Belge le 12 décembre 2000. A dater de la reprise et sur base des informations disponibles, le solde du don en numéraire, objet de la contribution belge, est estimé à un montant de 771.20,97 EUR. Cette phase a fait l'objet de deux échanges de lettres visant à prolonger l'Accord Particulier.
- Une quatrième phase de 2002 à 2005 concerne la mise en œuvre effective du deuxième Fonds d'Etudes transféré à la CTB (contribution financière transférée à la CTB de 771.320,97 EUR), dans le cadre de la cogestion entre la CTB et le VIPFE. Cette phase a fait l'objet de deux échanges de lettres visant à prolonger l'Accord Particulier jusqu'au 31 décembre 2005.
- Une cinquième phase de 2006 à 2011 donne continuité à l'Accord Particulier signé le 9 novembre 1990, dans le cadre de la cogestion entre la CTB et le VIPFE. Cette cinquième phase a débuté le 9 juin 2006 avec la signature de la Convention Spécifique d'un montant additionnel de 1.000.000 EUR. Le solde de la quatrième phase (335.760,23 EUR) est transféré dans cette nouvelle convention.

Le/la Vice-ministre des Investissements Publics et du Financement Extérieur, le/la Conseiller/ère de Coopération Internationale de l'Ambassade de Belgique et le Représentant résident de la CTB sont les membres de la Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL), dénommée Comité Opératif (CO), dont la composition et les compétences ont été définies le 21 mars 2000 lors de la IV^{ème} Commission Mixte. Ce CO fait également fonction de Comité des Partenaires en application de la méthode PRIMA. Il représente donc la concrétisation du processus participatif prévu par cette méthodologie. Sa mise en œuvre a été longue et a coûté des efforts considérables mais a constitué un succès indéniable en matière de partenariat pour l'approbation des interventions à charge du Fonds d'Etudes.

Pour la cogestion des comptes du Fonds d'Etudes, l'Etat belge a désigné le Représentant résident de la CTB comme coordonnateur chargé de liquider et

Cooperación Técnica Belga

Sociedad anónima de derecho público con finalidad social

Coopération Technique Belge

Société Anonyme de droit public à finalité sociale

d'ordonnancer les dépenses imputables au Fonds d'Etudes. Par l'échange de lettres du 4 décembre 2001, le VIPFE est désigné par l'Etat Bolivien comme étant l'ordonnateur.

2 En partant des Résultats Intermédiaires de la prestation, liste des principales activités et réalisations de la prestation par rapport à ses objectifs et au plan d'activités de la période sous revue

2.1 “Fondo Concursable de Preinversión Municipal”

Le projet vise à renforcer les petites municipalités de catégorie C (entre 15.001 et 50.000 habitants) en leur donnant l'opportunité de leur financer des études de pré investissement et en encourageant l'utilisation des méthodologies du Système National d'Investissement Public (SNIP).

La résolution de financement a été signée le 10 avril 2007.

L'appel d'offre a été lancé le 16 août 2007.

Les CIF seront signés ultérieurement dès que les dossiers seront sélectionnés.

La CTB a participé à l'ouverture des plis et à plusieurs réunions de qualification. Une vingtaine de demandes de financement ont été reçues et les dossiers ont été examinés sur base du règlement établi dans le cadre de cet appel d'offre. Comme cette initiative représente une première opportunité pour ces municipalités, le VIPFE a du faire preuve d'indulgence en demandant aux intéressés de compléter les propositions qui ne réunissaient pas tous les critères nécessaires pour pouvoir qualifier ce processus d'appel d'offre au lieu de le déclarer désert.

Les 6 projets suivants ont finalement été sélectionnés :

- Implementación sistema de residuos sólidos - La Guardia
- Construcción sistema de alcantarillado sanitario - El Carmen Km 9
- Construcción hospital segundo nivel - Cotoca
- Construcción Sistema de alcantarillado sanitario 2° anillo – Cotoca
- Implementación sistema de residuos solidos – El Torno
- Construcción sistema de microriego - Guaracal

Au mois de septembre 2008, la Représentation de la CTB a approuvé les

termes de références et le financement des 4 premiers projets, les documents concernant les 2 derniers projets devront être présentés sous peu à la CTB.

Les 2 premiers contrats d'exécution ont été signés avec les municipalités concernées et les versements des avances ont été réalisés dans le courant du dernier trimestre 2009.

Ces 2 contrats ont fait l'objet de trois demandes de paiements dans la fin de l'année 2010. Ces paiements ont été approuvés en décembre 2010 par la CTB et Un les imputations seront effectuées au premier trimestre 2011. Les deux études seront donc clôturées en 2011.

Les 4 autres études ont été abandonnées.

2.2 « Implementación de plantas generadoras de oxígeno médico en hospitales públicos del sistema nacional de salud »

Cette étude vise à réaliser une étude de faisabilité dans les départements de Chuquisaca, La Paz, Cochabamba et Potosi dans le but d'installer des unités de production d'oxygène médicale dans les établissements de santé de deuxième et troisième niveau.

Dans un premier cette étude devait donner pied à un projet de Production d'oxygène médicale qui faisait partie du Programme de Renforcement des Réseaux de Santé. Le Comité Particulier des Partenaires décida en juin 2010 que ce projet devait être séparé du Programme ci-dessus mentionné pour éviter de causer des retards de ce dernier.

La résolution de financement a été signée le 26 août 2009 pour le montant de Euro 45.275,81. A deux reprises l'appel d'offre de ce marché public a été déclaré désert. En novembre 2010 le Comité de Sélection a approuvé de nouveaux termes de référence. Le Ministère de la Santé est en train d'inscrire dans le budget son apport de contre partie locale qui permettra de publier l'appel d'offre dans le courant du premier trimestre 2011.

2.3 Estudio integral técnico, económico, social y ambiental (TESA) “Mejoramiento Camino Gruta de las Galaxias – Laguna Colorado

Cette étude cherche à garantir l'accès permanent du chemin de la grotte « des Galaxies », en priorisant les zones touristiques et en encourageant l'activité socio économique et culturelle de la région.

La résolution de financement à été signée le 17/12/2010 pour un montant total de Euro 192.336,23.

L'étude démarrera dans le courant du premier trimestre 2011.

2.4 Estudio integral técnico, económico, social y ambiental (TESA) “Mejoramiento Camino San Antonio San Antonio de Lipez - Tupiza”.

Cette étude cherche à garantir l'accès permanent du chemin San Antonio de Lipez - Tupiza, en priorisant les zones touristiques et en encourageant l'activité socio économique et culturelle de la région.

La résolution de financement à été signée le 17/12/2010 pour un montant total de Euro 148.556,90.

L'étude démarrera dans le courant du premier trimestre 2011.

2.5 Estudio de evaluación de impacto ambiental (EEIA) “Proyecto de Desarrollo Integral de la Salmuera del Salar de Uyuni”

Cette étude cherche à identifier, pronostiquer et évaluer les impacts environnementaux que le Projet « Développement intégral de la saumure du Salar de Uyuni » peut provoquer sur l'environnement, dans le but d'établir les mesures nécessaires orientées à prévenir, éviter et contrôler les effets occasionnés pour obtenir la certification environnementale nécessaire.

La résolution de financement à été signée le 17/12/2010 pour un montant total de Euro 96.229,54

L'étude démarrera dans le courant du premier trimestre 2011.

2.6 Estudio integral técnico, económico, social y ambiental (TESA) “Producción de Quinoa en el Altiplano del Departamento de La Paz”.

Cette étude cherche à orienter, améliorer et garantir l'augmentation de la productivité efficace et de la commercialisation de la quinoa en mettant en place de nouvelles technologies dans la production de la quinoa organique, dans les provinces d'Aroma, Pacajes, Gualberto Villarroel, José Manuel Pando, Ingavi, Camacho, Los Andes et Omasuyos, du département de La Paz.

.La résolution de financement à été signée le 17/12/2010 pour un montant total de Euro 21.777,55.

L'étude démarrera dans le courant du premier trimestre 2011.

2.7 Estudio de evaluación de impacto ambiental (EEIA) “Construcción de la terminal portuaria en Copacabana”

Cette étude cherche à établir une installation portuaire avec des services qui permettront une gestion rapide et sûre des personnes et du transport des produits, ainsi que de dynamiser l'activité touristique. Dans le but de générer plus de revenus.

.La résolution de financement à été signée le 17/12/2010 pour un montant total de Euro 85.230,30.

L'étude démarrera dans le courant du premier trimestre 2011.

3 Liste des principaux problèmes influençant l'exécution et l'impact de la prestation et commentaires

3.1 Nature de la prestation

Le Fonds d'Études de la Coopération belgo-bolivienne est le seul fonds de préinvestissement de la Coopération bilatérale directe financé par un don en Bolivie.

Il existe un fonds semblable financé par un crédit de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) dont le mécanisme privilégié pour accéder à ses ressources est le concours d'où l'appellation « fonds concursable ».

Les différents interlocuteurs de la Coopération belge, ministres et vice-ministres, paraissent toujours surpris de découvrir l'existence du Fonds d'Études de la Coopération belgo-bolivienne.

Cette méconnaissance des plus hauts responsables de l'État peut s'expliquer de 3 manières :

- la durée extrêmement limitée de leur mandat qui leur permette à peine de découvrir le périmètre de leurs attributions ;
- la lourdeur des procédures imposées par le Vice-ministère des Investissements Publics et du Financement Extérieur (VIPFE) propres à décourager les fonctionnaires qui voudraient soumettre à leur autorité les perspectives d'accès aux ressources du Fonds d'Études ;
- la suspicion généralisée que provoque de plus en plus, au sein de l'administration publique, tout appel d'offres de services auprès de consultants étrangers et nationaux.

3.2 Nature des études

Le Fonds d'Études, tout comme le Fonds de Contre Valeur (FCV), a permis de répondre à une demande non (totalement) satisfaite dans des domaines très différents grâce à un mécanisme de décision simple basé sur l'aval du Comité Opératif (de conception belge) qui réunit le Vice-ministre de l'Investissement Public et du Financement Extérieur (VIPFE), l'Attaché ou le/la Conseiller/ère de Coopération Internationale de l'Ambassade de Belgique et le Représentant résident de la CTB, où se prennent les décisions concernant la coopération entre la Belgique

et la Bolivie et qui correspond dans d'autres pays au Comité des Partenaires.

Cette structure de concertation très légère a pu décider en étroite concertation de la destination des fonds en fonction de l'intérêt des demandes des départements ministériels et des institutions publiques.

Le Fonds d'Études a permis de financer des études aussi différentes que

- des études du développement économique non agricole dans des régions déprimées ;
- des études de filières de production agricoles dans des régions offrant des potentialités agricoles ;
- des études de faisabilité de routes et de voiries urbaines ;
- des études d'appui institutionnel au VIPFE.

3.3 Impact des études sur le portefeuille de la Coopération belge

Tout comme l'année précédente, il faut se rendre à l'évidence que le Fonds d'Études n'est guère utilisé dans le cadre des programmes/projets de la Coopération bilatérale entre la Belgique en cours d'exécution et la Bolivie ou de la préparation du Programme Indicatif de Coopération (PIC).

En raison de son rôle d'interlocuteur privilégié de la coopération internationale et de son rôle au sein du Comité Opératif, le VIPFE a bénéficié et bénéficie du financement de plusieurs études qu'il est possible de qualifier d'appui institutionnel mais dont les effets n'ont aucune incidence sur l'amélioration des mécanismes de coopération entre la Belgique et la Bolivie.

Suite à cette situation la nouvelle Convention Spécifique précise que les ressources de ce fonds seront utilisées de manière équitable pour les études des projets identifiés dans le cadre du PIC et de projets présentés hors PIC dans le cadre du Plan National de Développement (PND).

3.4 Rôle du VIPFE

Comme les décisions concernant le Fonds d'Études et le FCV sont prises dans le cadre du CO et que dans les deux cas, le VIPFE est pratiquement l'unique véritable partenaire de la Coopération belge, les remarques formulées dans le rapport annuel sur le FCV sont également d'application ici.

La Coopération belge a fait preuve d'une capacité remarquable d'écoute à la demande bolivienne et d'une faculté exceptionnelle d'adaptation à son évolution politique et institutionnelle puisqu'au cours des deux dernières années, elle a dû tenir compte de trois administrations aux options politiques différentes et traiter au sein du Comité Opératif avec six vice-ministres successifs.

S'il est incontestable que les mécanismes de concertation et de décision au sein du Comité Opératif sont simples et rapides, le fonctionnement interne du VIPFE est souvent un frein ou obstacle à ce que les décisions deviennent opérationnelles.

Outre les difficultés d'obtenir des procès-verbaux après une réunion et de faire signer les participants au bas de ces mêmes procès-verbaux, il néglige les règles élémentaires découlant de l'application de la Convention Spécifique au Fonds d'Etudes. En outre, il privilégie ses pratiques internes par rapport aux normes boliviennes et, a fortiori, aux normes belges.

C'est ainsi qu'il lui arrive d'omettre de procéder à certaines actions qui relèvent uniquement de sa compétence comme l'inscription des fonds de contrepartie au Budget Général de la Nation (BGN) ou bien il impose la signature d'une Convention Interinstitutionnelle de Financement (CIF) comme étape intermédiaire entre la Résolution de Financement qui relève du Comité Opératif et la signature d'un contrat d'exécution.

Ces disfonctionnements ont pour conséquence de semer la confusion et de générer des retards considérables.

4 ANNEXE :

Etat des recettes et dépenses au 31 décembre 2010